

“”  
En  
Débat



**Marie-Jeanne Richard,**  
présidente de l'Unafam



**Alain Rochon,**  
président d'APF France handicap

© Michel Le Moine

## Accessibilité : 15 ans après la loi du 11 février 2005, où en est-on ?

Quinze ans, jour pour jour, après la grande loi sur le handicap de 2005, le président de la République a annoncé plusieurs mesures lors de la Conférence nationale du handicap le 11 février. Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam et Alain Rochon, président d'APF France handicap, apportent leurs éclairages sur cet anniversaire et sur ces dernières annonces.

**Union Sociale : Accessibilité pour tous, prestation de compensation, formation scolaire et professionnelle accessible assurée par l'Éducation nationale, accès aux droits... Parmi ces améliorations prévues par la loi de 2005, l'accessibilité continue d'être un combat important ?**

**Alain Rochon :** L'accessibilité est la « mère des batailles », elle est sous-jacente à l'accès aux droits et la conditionne pour de nombreuses personnes en situation de handicap.

Nous attendons une accessibilité de la société depuis bien longtemps. Il y a d'abord eu la loi de 1975, puis celle de 2005, qui donnait dix ans à la France pour se mettre en accessibilité. Dix ans plus tard, en 2015, on s'est aperçu qu'il restait énormément de chemin à parcourir. C'est toujours le cas aujourd'hui. À APF France handicap, nous avons mené une enquête auprès de 12 000 personnes, des personnes ayant tous types de handicap, mais aussi 3 000 personnes valides. Nous leur avons demandé d'évaluer « le bien vivre »

dans leur ville, en matière de déplacements, d'accès aux commerces, aux logements, aux loisirs, aux démarches... 86 % de ces personnes considèrent qu'elles ont du mal à se déplacer dans leur ville. Les cafés n'ont pas de toilettes accessibles, les stations de métro sont inaccessibles, seulement 13 % des sites internet publics sont accessibles aux non-voyants... On en est à la 3<sup>e</sup> loi abordant cette question et on est encore bien loin des performances de Stockholm, de Barcelone ou de New-York en la matière.

**Marie-Jeanne Richard** : L'accessibilité se décline en pratique sur les trottoirs, dans les bus, les ascenseurs, les logements, les magasins, mais l'accessibilité, c'est aussi le regard porté par les citoyens français sur la personne différente. Pour les personnes atteintes de troubles psychiques, il y a un énorme travail de terrain à accomplir sur la déstigmatisation. Il faut que ces personnes puissent aller dans une bibliothèque sans être dévisagées, qu'elles puissent être accueillies dans les clubs de sport sans être refoulées... Bien sûr, le handicap psychique ne bloque pas de la même façon que le physique, mais le regard de la société engendre des barrières et empêche d'une autre façon l'accès au droit.

**Union Sociale** : Emmanuel Macron a présenté le 11 février, les trois axes de son plan : l'école, avec des solutions d'accompagnement et des enseignants mieux formés, les places en structures, avec 3 500 nouvelles places créées et l'amélioration de l'accès aux aides financières. Tout cela en deux ans. C'est ambitieux...

**Alain Rochon** : Le président de la République a fait un très beau discours, volontariste et mobilisateur, qui affiche de grandes ambitions avec un ensemble de décisions, loin d'être exhaustives, mais qui vont dans le bon sens. Comme il reste deux ans de quinquennat, il a aussi le temps de mettre en place beaucoup de choses. Bien entendu, nous attendons de voir comment les mesures annoncées vont être mises en application, à la fois administrativement et financièrement. Nous avons bien remarqué l'absence de Gérard Darmanin, le ministre de l'Action et des comptes publics, actuellement en campagne pour la mairie de Tourcoing, qui n'était pas là pour parler de la faisabilité financière de ce plan.

**Marie-Jeanne Richard** : Effectivement, l'ensemble de ces annonces

est intéressant et ambitieux. C'est un discours dont on peut se réjouir, qui montre une volonté politique. Maintenant, on attend de voir quels moyens financiers et quelles actions vont réellement être déployés sur le terrain. Car n'oublions pas que certaines de ces annonces ne sont absolument pas budgétées, ni abouties pour le moment.

**Union Sociale** : L'un des axes phare des annonces faites porte sur l'école et l'enseignement supérieur. L'ambition est-elle à la hauteur des besoins ?

**Alain Rochon** : C'est évidemment un axe essentiel, notamment pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, qui sont souvent insuffisamment formées pour s'insérer professionnellement. L'accès à l'école, à la formation professionnelle et aux études supérieures est donc indispensable. Actuellement, 350 000 enfants en situation de handicap suivent un enseignement plus ou moins complet. Nous réclamons que les enseignants soient mieux formés à l'accueil de ces enfants. C'est une tâche gargantuesque à mener. Emmanuel Macron a annoncé la mise en place d'un module concernant le handicap dans le cursus des enseignants. C'est une avancée. Il a aussi évoqué la création de postes d'accompagnants des élèves en situation de



handicap (AESH), qui est un effort budgétaire non négligeable. Reste à voir si cela répondra aux besoins des parents et à ceux des établissements. Concernant l'enseignement supérieur, 35 000 étudiants en situation de handicap suivent un parcours universitaire. Le problème, auquel le président a déclaré vouloir s'attaquer, est la disparité dans l'accessibilité, puisque les universités sont autonomes sur leur accueil des personnes en situation de handicap. Enfin, lorsque Emmanuel Macron nous a reçus en amont de son discours du 11 février, il a entendu nos demandes sur la formation professionnelle. Les importants moyens financiers alloués à sa réforme de 2018 n'ont pas été assez fléchés vers les publics fragiles. Nous espérons du changement sur ce point. ▷

### Qui sont-ils ?

Diplômé de Science Po Paris et de l'ENA, **Alain Rochon** a effectué l'ensemble de sa carrière au sein du ministère des Finances, occupant diverses fonctions. En situation de handicap moteur depuis 1997, il est président d'APF France handicap depuis 2013.

**Marie-Jeanne Richard** a exercé des fonctions d'enseignante en Afrique puis de praticienne hospitalière au sein du CHU de Grenoble en qualité de biologiste. Elle a aussi été experte auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament. Mère de deux enfants concernés par la maladie psychique, elle est présidente de l'Unafam depuis 2018.

► **Marie-Jeanne Richard** : Encore une fois, on peut se réjouir de ces annonces, mais il ne faut pas que les enfants ne soient accueillis que deux heures par semaine faute d'accompagnement suffisant ! Dans l'enseignement supérieur, nous espérons que les aménagements de cours, de cursus et d'horaires soient rendus réellement possibles, qu'un accompagnement soit mis en place lorsqu'il est nécessaire et qu'un aménagement des examens soit prévu. Comment un étudiant qui a une bouffée délirante et doit arrêter ses études pendant deux ans peut-il revenir ensuite ? Je rejoins l'avis d'APF France handicap sur la formation des enseignants : elle est indispensable. Mais il est nécessaire d'accompagner les enfants et les étudiants grâce à des AESH pour éviter de mettre les enseignants et les enfants en échec et en souffrance.

**Union Sociale** : Le président de la République a également annoncé la création de 3 500 places en structures. Là encore, est-ce suffisant ?

**Marie-Jeanne Richard** : C'est une annonce forte qui vise notamment à éviter les départs en Belgique des personnes en situation de handicap qui ne trouvent pas de places dans les structures françaises. Certaines familles font parfois quinze demandes et essuient quinze refus pour des places dans des établissements. Elles se retrouvent alors à Liège par exemple, alors qu'elles habitent en Île-de-France... C'est un déracinement et un éloignement qui renforce encore la vulnérabilité de personnes déjà fragiles. Il y a près de 8 000 exilés en Belgique et on estime à 500 le nombre de départs chaque année. Or, ces chiffres ne prennent pas en compte ceux qui restent ici en hospitalisation longue durée, notamment les personnes adultes sans solution qui ne peuvent pas être pris en charge en établissement en raison de la complexité de leur cas ; ceux qui sont pris en charge par leurs familles ; ni ceux qui restent isolés. On part de très loin. Que va-t-on réussir à développer d'ici 2021 ? Et dans les faits, comment va-t-on le décliner ? Rendez-vous dans un an pour voir ce qui aura été fait !

**Union Sociale** : Sur la question des aides financières, les associations craignaient la dilution de l'Allocation adulte handicapé dans le futur Revenu universel d'activité. Le chef de l'État a assuré que ce ne serait pas le cas. Mais qu'en est-il globalement sur le front de l'accès aux aides financières ?

**Marie-Jeanne Richard** : L'Allocation adulte handicapé (AAH) a été revalorisée il y a deux ans et son montant est passé à 900 euros par mois. On notera au passage que ce chiffre est toujours sous le seuil de pauvreté ! Pour autant, tout le monde n'a pas bénéficié de cette revalorisation, car elle a été accompagnée d'une modi-

fication du coefficient multiplicateur pour les personnes en couple et d'une baisse de revenus pour eux. On considère donc que 300 000 personnes n'ont pas eu droit à cette revalorisation. C'est un vrai problème qui n'a pas été abordé. Autre point extrêmement problématique : la suppression en 2019 du complément de ressources pour les personnes éloignées de l'emploi. On s'est battu pour qu'il ne soit pas supprimé, mais nous n'avons pas gagné. Il est remplacé par la majoration pour la vie autonome, moins élevée. Cela engendre encore une diminution de 74 euros du revenu des nouvelles personnes éligibles à cette aide : sur un revenu de 900 euros, c'est énorme ! Dernier point important sur ce sujet : je rappelle que huit bénéficiaires de l'AAH sur dix ne sont pas en emploi (incapacités, chômage). Comment dans ces conditions remettre les personnes handicapées en situation de travail comme le suggérait Sophie Cluzel, la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées ?

**Alain Rochon** : Dans toutes ces problématiques, n'oublions pas la question de la prestation de compensation du handicap, mise en place pour les aides techniques et humaines en 2005. D'une part, depuis 2006, les barèmes n'ont pas été revalorisés. D'autre part, on demande les aides ménagères, les aides à la parentalité et la couverture de tous les handicaps par cette prestation. Mais ces demandes ne sont pas toutes entendues en raison de considérations budgétaires, notamment par les conseils départementaux qui financent 72 % de cette prestation. ●

Propos recueillis par  
Juliette Cottin



© Michel Le Moine

*« Certaines familles font parfois quinze demandes et essuient quinze refus pour des places dans des établissements. Elles se retrouvent alors à Liège par exemple, alors qu'elles habitent en Île-de-France »*